Les mots
de la facture d'eau

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation, déterminé en fonction des charges fixes du service de distribution de l'eau potable et celui de la collecte et du traitement des eaux usées.

CONSOMMATION
Volume en m3 enregistré par le compteur entre deux relevés. La consommation indiquée sur votre facture correspond à la différence entre le nouveau et l'ancien relevé.

ESTIMATION SUR LA CONSOMMATION
Volume intermédiaire, facturé sur la base des consommations précédentes. Ce volume est déduit de votre facture réelle établie à la suite du relevé de votre compteur.

Votre service public de l'eau

Conseils pratiques
Maitriser sa consommation

En maîtrisant votre consommation, vous protégez l'environnement … et votre porte-monnaie :

COMMENT RÉDUIRE JUSQU'À 50 % SA CONSOMMATION D'EAU ?

- Je traque les fuites
- J'installe du matériel hydro-économe
- Je choisis des appareils électroménagers économes en eau et en énergie
- Je retrouve un jardin méditerranéen
- Je raccorde ma gouttière à un récupérateur d'eau pluviale

Retrouvez les fiches conseils "Economisons l'eau, chaque goutte compte"sur le site du Parc du Luberon www.parcduluberon.fr.

Syndicat Durance Luberon

Votre service public de l'Eau à votre écoute
109, Avenue Jean Moulin - 84120 Pertuis
Tél. 04 90 79 06 95 - Email : contact-regie@duranceluberon.fr
Horaires d'ouverture au public
Du lundi au vendredi - De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Pour plus d'informations : **www.duranceluberon.fr**

@syndicatduranceluberon

Syndicat Durance Luberon, un adhérent et un membre actif

Votre service public de l'eau

photos: Fotolia. Conception et réalisation : Service Communication Syndicat Durance Luberon - Janvier 2024

Durance Luberon
L'eau, un Service Public

Votre facture
en toute transparence

Mieux comprendre sa facture

Votre service public de l'eau

COMPRENDRE votre facture d'eau et d'assainissement

1 Votre numéro de contrat

Référence à rappeler dans tous vos échanges avec le Syndicat Durance Luberon (courrier, téléphone, mail)

2 Adresse du lieu desservi par le réseau d'eau potable et/ou d'assainissement

3 Période de consommation facturée

4 Prix du litre d'eau

Ce prix correspond au montant total de la facture TTC, moins le coût d'abonnement facturée TTC, divisé par la consommation facturée en m³, puis par 1000 (1m³ = 1000 litres).

5 Date d'échéance de paiement

6 Trésorerie à laquelle adresser le paiement

7 Point de consommation

8 Numéro de série de votre compteur

9 Ancien et nouvel index relevés sur votre compteur

10 Volume d'eau consommée en m³ (différence entre le nouveau et l'ancien index)

Votre facture est anormalement élevée ?

Le Syndicat Durance Luberon vous informe dès que votre consommation dépasse le double de votre consommation moyenne sur 3 périodes équivalentes. Dans ce cas, soyez vigilant aux fuites cachées qui peuvent se situer sur vos installations privatives, car cela peut avoir des conséquences importantes sur votre facture.

VOUS AVEZ UNE QUESTION?

SUR LE PAIEMENT DE VOTRE FACTURE ?

➔ contactez la Trésorerie de Pertuis dont les coordonnées figurent sur votre facture

SUR LE CONTENU DE VOTRE FACTURE ?

➔ contactez la Régie des eaux du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30 au : 04 90 79 06 95

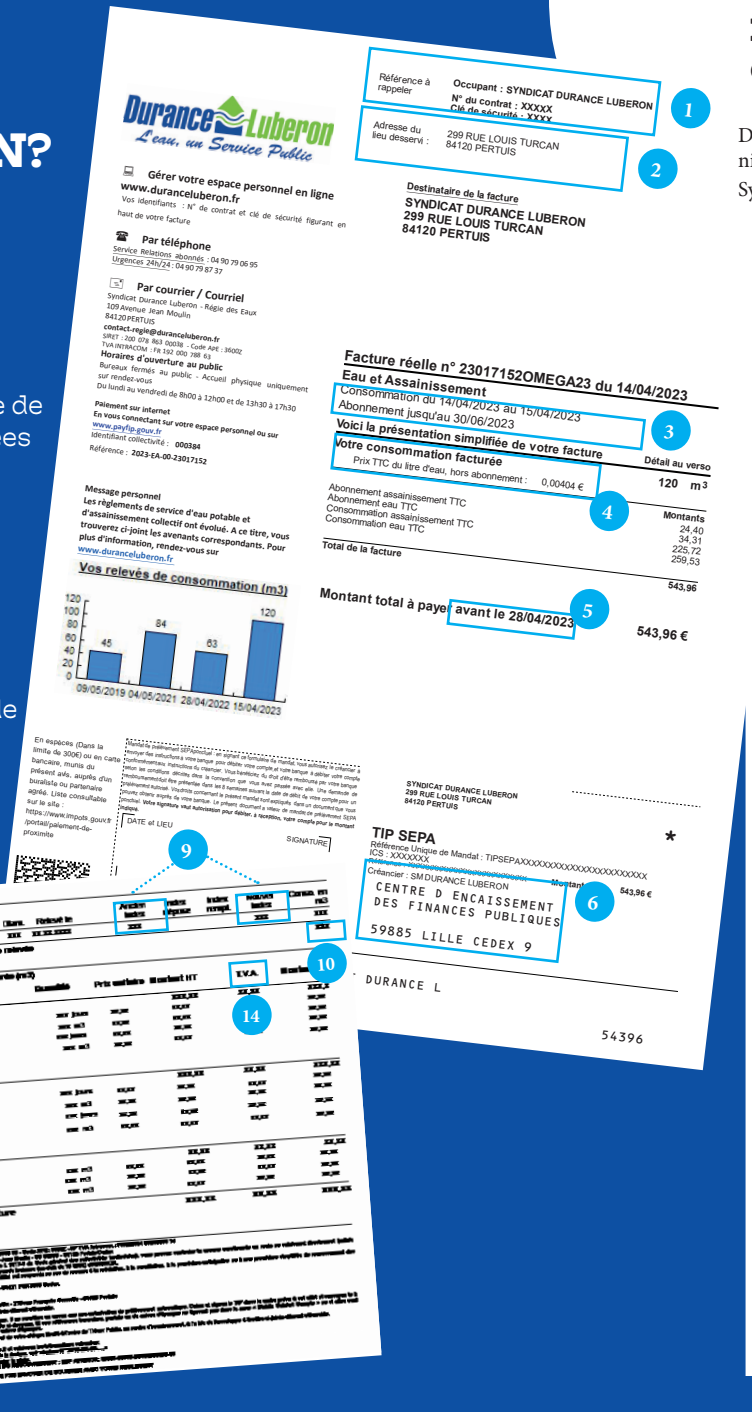

Les coûts du service de l'eau et de l'assainissement

Un tarif unique

Depuis le 1er janvier 2018, un tarif unique en eau et en assainissement est appliqué sur les 21 communes du territoire du Syndicat Durance Luberon

MÊME TERRITOIRE
MÊME SERVICE
MÊME TARIF

11 Coût de la distribution d'eau

Il correspond aux opérations de captage, de traitement, de stockage, de contrôle de la qualité et de distribution d'eau. Les tarifs comprennent un abonnement et un coût lié à la consommation.

12 Coût de la collecte et du traitement des eaux usées

Il correspond aux opérations de collecte et de traitement des eaux usées (construction, rénovation, fonctionnement des réseaux et stations d'épuration). Comme pour la distribution de l'eau, les tarifs comprennent un abonnement et un coût lié à la consommation.

13 Redevances des organismes publics

Les taux sont fixés par l'Agence de l'eau et appliqués sur la consommation en m3 d'eau. Ces redevances sont une participation de solidarité aux programmes d'investissement pour la dépollution et la protection des ressources en eau.

14 TVA

La TVA est collectée pour le compte de l'Etat. Elle est de 5.5% sur l'ensemble des composantes eau de la facture et de 10% sur les composantes de l'assainissement.

Vous êtes usager de l'assainissement non collectif ?

Si votre habitation n'est pas desservie par le réseau public d'assainissement, votre habitation doit être pourvue d'une installation non collectif conforme à la règlementation. Vous êtes alors redevable d'une redevance d'assainissement non collectif correspondant au contrôle obligatoire de cette installation par le Service Public d'Assainissement non collectif. Pour plus d'informations, consultez la plaquette "spanc" sur www.duranceluberon.fr .